



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

21 Février 2025

PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL DE RESTAURATION DE LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN



SOMMAIRE

I	ÉDITO DE BRUNO RETAILLEAU, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	P 3
II	UN DIAGNOSTIC ET UNE VISION PARTAGÉE DE LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE DU QUOTIDIEN	P 4
	1. Démarche générale	P 4
	2. Une démarche partenariale	P 5
	3. Analyse statistique de la délinquance dans le Rhône	P 6
III	PRINCIPES DIRECTEURS ET MESURES	P 7
	1. Principes directeurs	P 7
	2. Les champs d'actions et secteurs ciblés prioritaires	P 8
	3. Mesures transversales	P 9



ÉDITO DU MINISTRE



Parce que l'on ne protège bien que ce que l'on connaît bien, j'ai voulu que dans chaque département, au plus près des réalités locales, des actions ciblées soient pensées et menées pour lutter plus efficacement contre cette délinquance qui empoisonne la vie des Français.

C'est le sens de ces plans départementaux de restauration de la sécurité du quotidien, conçus par les préfets, avec nos forces de l'ordre et de nombreux acteurs concernés par la protection de nos compatriotes.

Ces plans reposent donc sur une philosophie d'action à laquelle je crois : la subsidiarité. Dans notre État encore trop jacobin, elle est essentielle. Car Paris ne sait pas tout ! Ce n'est pas au ministre que je suis de dire quelle patrouille placer à tel carrefour : la sécurité du quotidien est d'abord une affaire de terrain.

J'ai choisi de faire confiance aux acteurs de terrain. Et ce choix était le bon.

Car sous l'autorité de chaque préfet, un travail exceptionnel et inédit a été réalisé, pour dresser, à travers des diagnostics territoriaux, une cartographie précise et complète de la délinquance, dans chaque département. Désormais, et à partir de cette cartographie, des actions ciblées vont être lancées. Elles seront nécessairement différentes selon les départements, mais elles devront être convergentes quant à l'objectif poursuivi : obtenir des résultats. Car c'est ce que les Français nous demandent.

Nous les obtiendrons. Car les préfets ont fait le choix de méthodes qui ont prouvé leur efficacité. C'est le renforcement de la présence et de la visibilité de nos forces de l'ordre, pour rassurer les citoyens et dissuader les délinquants. C'est la concentration des efforts sur les lieux les plus propices à la délinquance ou les profils les plus problématiques. C'est aussi l'action conjointe avec la Justice et la relation essentielle avec les Maires.

Ensemble, tous ces plans départementaux dessinent désormais comme un vaste plan de bataille au service d'une même exigence de fermeté : garantir l'ordre républicain, pour protéger tous les Français, où qu'ils résident. Être protégé : c'est le premier droit de chaque citoyen et donc le premier devoir de l'État. Je veux saluer tous les courageux du ministère de l'Intérieur qui dans chaque département mènent ce combat républicain, contre l'impunité et pour la sécurité des Français. Ils sont la fierté de notre ministère.

Bruno RETAILLEAU
Ministre d'État, ministre de l'Intérieur



Fabienne BUCCIO,
Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône



UN DIAGNOSTIC ET UNE VISION PARTAGÉE DE LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE DU QUOTIDIEN

1. Démarche générale :

Le 19 novembre dernier, le ministre de l'Intérieur a demandé qu'un plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien soit mis en place.

L'objectif d'un tel plan est d'apporter des réponses fortes face à des enjeux de sécurité identifiés dans notre département. L'efficacité de cette stratégie dépend de la mobilisation de tous en totale coordination.

Parce que la délinquance mine la vie de nos concitoyens, nous devons agir vite, en utilisant les outils existants afin d'établir un diagnostic départemental aussi complet que précis.

Un tel diagnostic ne pouvait se concevoir sans les maires, les forces de l'ordre et l'ensemble des partenaires. L'analyse statistique de la délinquance complète l'état des lieux dressé en matière de sécurité.

Il ressort sans surprise, que le trafic de drogue et la délinquance dans les transports en commun restent des sujets prégnants sur l'ensemble du département, en zone urbaine mais également dans les secteurs ruraux.

Cette stratégie ne peut fonctionner sans l'engagement des acteurs du continuum de sécurité, des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux. Il ne faut pas oublier également que le volet prévention est indispensable pour éviter l'embrigadement de jeunes dans le trafic.

Enfin, le plan prévoit un volet territorialisé, au plus proche des problématiques de chacun en fonction de son lieu de vie et du type de délinquance auquel il est exposé.

Ce plan d'action départemental de restauration de la sécurité au quotidien a vocation à évoluer en fonction des mutations de la délinquance, des contributions des élus et des partenaires en lien avec les services de l'État, dans le but de renforcer de la sécurité de tous.

2. Une démarche partenariale

A) La consultation des partenaires

D'une part, les consultations relatives à la lutte contre la délinquance ont permis de recueillir les analyses des élus locaux.

En effet, dans ce cadre une réunion avait été organisée en préfecture le 25 avril 2024 en présence du Procureur de la République, de la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) et du groupement de gendarmerie départementale (GGD), avec les maires des principales communes du département ainsi que des représentants de l'association départementale des maires de France.

Les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance sont également des instances utiles pour affiner le diagnostic pour chaque commune.

B) Les réunions de tranquillité publique

D'autre part, les réunions tranquillités publiques (RTP) sont organisées trois fois par an pour chacune des 7 communes les plus impactées par la délinquance : Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx en Velin, Givors, Rillieux la Pape et Bron. Dans ce cadre, la préfète de Région réunit le Procureur de la République et le maire, en présence du DIPN, pour coordonner l'action des services sur les problématiques de sécurité et de tranquillité dans la commune concernée. Des objectifs sont alors définis et la stratégie se concrétise avec l'élaboration et le suivi d'un plan de tranquillité et de sécurisation. Des groupes de travail transversaux déclinent les enjeux de sécurité évoqués lors des RTP sur des thématiques spécifiques : problématiques des bailleurs sociaux, problématique de l'évaluation de l'âge des mineurs non accompagnés.

C) La participation citoyenne

Les services de l'État entretiennent des relations quotidiennes avec les acteurs locaux et associatifs engagés dans le champ de la prévention de la délinquance.

Ainsi, les services préfectoraux au titre du suivi des projets financés par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), rencontrent chaque semaine les représentants des associations d'aide aux victimes, les intervenants sociaux ou les associations œuvrant dans le champ de la médiation sociale, permettant d'identifier les phénomènes de délinquance auxquels sont exposés les citoyens, particulièrement les jeunes. Ces acteurs ont par ailleurs, été sollicités dans le cadre du conseil national de la refondation par le biais d'un questionnaire.

Des collectifs de riverains sont également régulièrement consultés face à des problématiques de sécurité spécifiques à un territoire. Le collectif « Tonkin Paixsible » par exemple, rassemblant des riverains du quartier du Tonkin à Villeurbanne pour dénoncer l'emprise du trafic de stupéfiants, échange chaque mois avec les autorités préfectorales sur la physionomie de leur quartier.

Par ailleurs, les délégués de la préfète complètent le dispositif en relayant mensuellement les éléments d'ambiance dans les territoires suivis au titre de la politique de la ville.

En zone gendarmerie, 140 protocoles de participation citoyennes sont actifs et permettent des échanges entre les forces de l'ordre, les élus et la population afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance.

En zone police, le dispositif des délégués « cohésion police-population », se révèle être un outil efficace pour mettre en lumière les problématiques rencontrées par les citoyens.

Des collectifs d'habitants mobilisés pour la sécurité de leur quartier sont également régulièrement reçus par les services de l'État.

3. Analyse statistique de la délinquance dans le Rhône

L'analyse statistique de la délinquance dans le département participe du diagnostic. Le bilan statistique dans le département du Rhône s'appuie sur les données transmises mensuellement par la Police et la Gendarmerie nationales, et s'effectue sur la période de l'année 2024, en comparaison avec l'année 2023.

1) La lutte contre le trafic de drogue

Dans le département du Rhône, 139 points de deal sont référencés (dont 131 situés en zone police) contre 159 en 2023. Cette diminution de 13 % est le résultat de la forte activité des forces de l'ordre au cours de l'année 2024.

En effet, le nombre de trafiquants mis en cause, 1750 en 2024, reste à niveau très important depuis 2022.

La pression sur les usagers est en nette hausse (+26 %) avec un nombre d'amendes forfaitaires délictuelles atteignant 7338 en 2024 contre 5828 en 2023. Cette augmentation est aussi marquée en zone police (+28 %) qu'en zone gendarmerie (+20 %).

Ainsi, le trafic de stupéfiants reste particulièrement prégnant dans l'ensemble du département.

2) Vols avec violences

Le nombre de vols avec violences est stable, passant de 2992 faits en 2023 à 3052 faits en 2024. Cette tendance est valable aussi bien en zone police qu'en zone gendarmerie. Plus de 90 % des faits de vols avec violence sont commis en zone police. Les heures de patrouilles dans l'espace public en augmentation de 15% (+39 % en ZGN soit un total de 705 878 heures et 3 % en ZPN soit 989 087 heures) contribuent à lutter contre ce phénomène.

3) Violences dans les transports

Le nombre de victimes de violences dans les transports se stabilise dans le département du Rhône mais reste à un niveau élevé (957 victimes en 2023 et 955 en 2024). Les heures de patrouilles dans les transports publics en hausse de 33% (+205 % en ZGN liée à la création d'une brigade mobile des transports en commun en mars 2024 et 7% en ZPN) permettent de contenir le nombre de faits. En 2024 la police nationale a réalisé 60 008 heures de patrouilles dans les transports, 25 809 heures pour la gendarmerie.

4) Cambriolages

Le nombre de cambriolages de résidence principale et secondaire dans le Rhône augmente de 8 % entre 2023 et 2024, passant de 7609 faits à 8249. Tandis que la zone police connaît une hausse du nombre de faits de 3 % (5371 faits en 2024 contre 5190 en 2023), la gendarmerie voit le nombre de cambriolages dans sa zone augmenter de 19 % (2878 faits en 2024 contre 2419 en 2023).

Ainsi, il ressort de l'analyse statistique et des consultations menées, deux types de problématiques de sécurité au quotidien :

- Des problématiques partagées sur l'ensemble du département : le trafic de drogue et l'insécurité dans les transports en commun qui nécessitent chacun une stratégie d'action.***
- Des problématiques spécifiques à la zone police et à la zone gendarmerie.***



PRINCIPES DIRECTEURS ET MESURES

1. Principes directeurs :

Le plan départemental de restauration de la sécurité du quotidien (PDRSQ) repose sur trois principes directeurs :



le pilonnage : face à chaque phénomène de délinquance qui mine le quotidien des citoyens, il convient d'adopter une réponse forte et rapide visant à rétablir l'ordre et la paix publique.



l'adaptabilité : chaque phénomène de délinquance doit être traité de manière spécifique. L'action publique doit s'y attaquer aux heures et aux lieux les plus pertinents et évoluer en fonction des changements de la délinquance.



l'action collective : chaque phénomène de délinquance doit faire l'objet d'une action concertée et collective des acteurs publics et privés du continuum de sécurité.

2. Les champs d'actions et secteurs ciblés prioritaires :

Les priorités suivantes ont été fixées qui diffèrent selon le secteur de compétence et les phénomènes de délinquance :



Sur le périmètre de la DIPN 69 :

Les problématiques et les modalités de leur résolution fixées dans le cadre des réunions tranquillité publique concernant les 7 communes les plus impactées par la délinquance dans le Rhône, constituent les priorités du plan d'actions pour restaurer la sécurité en zone police (voir annexe). Parmi les secteurs ciblés, quatre se distinguent par l'intensité des faits qui y sont commis ou leur forte récurrence : la Presqu'île de Lyon, le Tonkin à Villeurbanne, le quartier de la Guillotière à Lyon, le Quartier de la Part-Dieu à Lyon.



En zone de gendarmerie nationale :

Au regard de la particularité des zones péri-urbaines et rurales composées de 243 communes avec des problématiques très diverses, 3 champs d'actions ont été priorités en direction :

- des foyers de délinquance connus
- des points de passage ou vecteurs empruntés par la délinquance
- et des victimes potentielles

3. Mesures transversales :

1) La lutte contre le trafic de stupéfiants

L'action des pouvoirs publics s'articulera en trois temps :

Une stratégie de mobilisation des partenaires pour faire bloc contre le trafic de stupéfiants.

	<u>Mesure 1 :</u> Renforcer la place des bailleurs sociaux dans la lutte contre les stupéfiants. <i>(résiliation de bail, sécurisation des halls, visites de parties communes...)</i>
	<u>Mesure 2 :</u> Le renforcement des contrôles multi-services et de l'échange d'informations <i>(CODAF, échanges d'informations opérationnelles)</i>
	<u>Mesure 3 :</u> Le financement des actions de prévention contre la consommation de stupéfiants grâce au FIPD et à la MILDECA.
	<u>Mesure 4 :</u> Le renforcement du contrôle des mesures d'interdictions de paraître pour les individus interpellés en matière de trafic de stupéfiants.
	<u>Mesure 5 :</u> Les mesures d'éloignement des étrangers impliqués dans le trafic de stupéfiants. <i>(coordination avec l'administration pénitentiaire, échanges d'informations, expulsion des étrangers portant atteinte gravement à l'ordre public...)</i>



Mesure 6 :

Le pilonnage des points de deals, un levier essentiel dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

(présence policières sur les points de deal, opérations « place nette », lien avec les collectifs d'habitants...)



Mesure 7 :

La lutte contre les usages de stupéfiants.

(augmentation des AFD, des patrouilles pédestres, des opérations de sécurité routière)



Mesure 8 :

S'adapter aux nouveaux modes de communication, de transport (ubershit) et de livraison des produits stupéfiants

(surveillance des réseaux sociaux, vidéo-patrouilles).



	<u>Mesure 9 :</u> Développer la saisie des avoirs criminels.
	<u>Mesure 10 :</u> Accroître la coordination FSI-Douanes.
	<u>Mesure 11 :</u> Renforcer le contrôle des frets postaux.
	<u>Mesure 12 :</u> Favoriser le recours aux huissiers du Trésor Public.



2) L'insécurité dans les transports en commun

L'action des pouvoirs publics se déclinera en 5 priorités :

Une stratégie de lutte contre les rassemblements de perturbateurs dans les stations, arrêts et pôles multimodaux :

(développement de la vidéoprotection, coordination des forces de sécurité intérieure...)

Une stratégie de lutte contre la délinquance d'appropriation

(plus de patrouilles sur les flux pendulaires, sensibilisation des usagers).

Une stratégie de lutte contre les violences urbaines et jets de projectiles

(prévention situationnelle, forte réactivité des forces de l'ordre, déviations des lignes...)

Une stratégie de lutte contre les infractions sexuelles dans les transports

(formation des personnels, recours à la police scientifique, marches exploratoires, campagne de sensibilisation)

Une stratégie visant à améliorer le partage de l'information et la communication entre les acteurs du transport en commun.





**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL DE RESTAURATION DE LA SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN

Préfecture du Rhône

Contact presse :

Fabien DESPINASSE

email : fabien.despinasse@rhone.gouv.fr

Tél : 07 86 85 61 42

Adresse de la Préfecture du Rhône :

Adresse d'accueil : 18, rue de Bonnel 69003 Lyon

Tél : 04 72 61 61 61

www.rhone.gouv.fr